



Communiqué de presse
21 mai 2019

Résultats 2018 de la Loterie Romande : CHF 216,4 millions pour l'utilité publique

En 2018, le bénéfice net de la Loterie Romande, soit le montant attribué à l'utilité publique, est resté stable à hauteur de CHF 216,4 millions. Le produit brut des jeux (PBJ) atteint CHF 388 millions et affiche une légère hausse. La diversité de l'offre proposée par la Loterie Romande, la qualité de son réseau de distribution et la maîtrise de ses coûts d'exploitation contribuent à maintenir le niveau élevé des montants distribués à l'action sociale, la culture, le sport, l'éducation et l'environnement.

En 2018, le produit brut des jeux (PBJ), soit les montants misés moins les gains payés aux joueurs, a atteint CHF 388 millions. Ce résultat affiche une légère hausse de 0,5% par rapport à 2017 (CHF 386 millions). Il s'explique par la diversité de l'offre proposée par la Loterie Romande ainsi que par de nombreuses innovations et actions promotionnelles.

Le bénéfice net s'établit pour sa part à CHF 216,4 millions. Ce montant, attribué aux Organes cantonaux de répartition des bénéfices de la Loterie Romande et au sport, s'inscrit à l'équilibre par rapport à 2017 (CHF 216,2 millions). Il reflète les stratégies à long terme mises en place pour maintenir le niveau du soutien apporté aux projets d'utilité publique.

Employant 275 collaborateurs au 1^{er} janvier 2019, la Loterie Romande a par ailleurs versé CHF 71,9 millions de commissions pour la distribution des jeux à 2'500 dépositaires en Suisse romande en 2018. La Loterie Romande contribue ainsi de manière significative à l'activité des commerces de proximité (kiosques, cafés et restaurants), aussi bien dans les centres urbains que les quartiers périphériques et les villages.

Des nouvelles mesures efficaces pour protéger la population

La Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, fixe un nouveau cadre législatif à la Loterie Romande. Depuis le début de l'année, l'entreprise a ainsi mis en place de nouvelles mesures pour renforcer la protection des joueurs et de la population. Un registre commun des exclusions pour les loteries et les casinos a notamment été créé pour interdire l'accès à la plateforme de jeux en ligne de la Loterie Romande à toute personne interdite de casino en Suisse, et inversement.

Autre conséquence du nouveau cadre juridique : tous les distributeurs de Loterie électronique seront équipés d'un contrôle d'accès basé sur la remise d'une carte liée à l'empreinte digitale des joueurs à partir du 1^{er} août. Ce nouveau dispositif garantit que tous les joueurs de Loterie électronique ont au moins 18 ans tout en préservant leur anonymat.

La nouvelle loi permet aussi d'intensifier la lutte contre la manipulation de compétitions sportives en Suisse. En cas de soupçons, la Loterie Romande alerte systématiquement la Commission intercantonale des loteries et paris (Comlot). Par ailleurs, les manipulations directes et indirectes de compétitions sont désormais sanctionnées sur le plan pénal.

Contacts :

M. Jean-René Fournier, Président, 021 348 13 13

M. Jean-Luc Moner-Banet, Directeur général, 021 348 13 13